

(Vérifier à l'audition)

**Déclaration du  
Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables  
du peuple palestinien  
lors de la séance spéciale pour célébrer la  
Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien**

29 novembre 2017

---

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, au moment où nous nous réunissons une fois encore pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, il convient de rappeler que cette année marque le centenaire de la Déclaration Balfour.

Lorsque l'Organisation des Nations Unies s'est penchée sur la question de Palestine en 1947, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, de partager la Palestine en vue de la création de deux États souverains voisins.

Toutefois, l'un de ces États, l'État de Palestine, n'a acquis encore ni son indépendance ni sa souveraineté territoriale.

Si l'Assemblée générale continue de réaffirmer chaque année à une majorité écrasante le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, on peut regretter qu'à ce jour, beaucoup reste encore à faire pour que le peuple palestinien, y compris les réfugiés de Palestine, jouissent de leurs droits de l'homme universels.

En tant que communauté internationale, nous devons nous investir davantage pour la réalisation de ces droits, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Nous devons également nous assurer de réaliser notre vœu collectif d'un avenir où peuple palestinien et peuple israélien vivent dans la paix et la sécurité, sans crainte ni préjugés, pour qu'une autre génération n'ait pas à subir pareille tragédie.

**Mesdames et Messieurs,**

Cette année marque également 50 années d'occupation du Territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est.

Cinquante années d'occupation et de conflit qui ont accentué considérablement les divisions et la méfiance entre Palestiniens et Israéliens et aggravé le conflit.

Le blocus de la bande de Gaza qui dure depuis dix ans, l'emploi disproportionné de la force contre la population civile palestinienne, les mesures minant le statu quo historique sur les lieux saints, y compris à Jérusalem-Est, la construction de colonies illégales et la démolition de maisons et d'infrastructures et la question des détentions sont autant d'actes contraires au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016).

En tant que Comité, nous condamnons également tous les actes de violence, de terrorisme et d'incitation, quels qu'en soient les auteurs.

Ces actes et la dure réalité sur le terrain sont de sérieux coups portés à l'objectif d'une solution pacifique, juste et durable de ce conflit. Et nous, au sein de la communauté internationale et de l'Organisation, en accord avec la position claire que nous défendons depuis toujours, devons agir pour soutenir les droits des Palestiniens et asseoir la paix, la stabilité et la prospérité dans la région.

**Mesdames et Messieurs,**

Il n'est pas faux de dire que la solution des deux États est aujourd'hui en péril, gravement fragilisée par l'occupation et la colonisation, mais également par la violence et la méfiance entre les Parties.

Malheureusement, comme nous le savons tous, cette situation fait les choux gras des extrémistes, dont la violence compromet davantage la solution des deux États.

Néanmoins, une lueur d'espoir est apparue cette année dans le cadre des efforts visant à encourager la réconciliation entre Palestiniens. L'unité entre les dirigeants politiques palestiniens et la fin des dissensions entre Gaza et la Cisjordanie sont des pas positifs vers le règlement de nombreuses questions critiques comme la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza, ainsi que l'harmonisation et la consolidation des positions palestiniennes dans le cadre du processus de paix. Tout en nous félicitant des efforts que mène l'Égypte à cet égard, nous exhortons les autorités israéliennes, conformément à leur engagement, à saisir cette occasion pour s'inscrire de façon constructive dans ce processus de réconciliation, en prenant des mesures décisives susceptibles de favoriser la paix.

Il importe au plus haut point que la réconciliation palestinienne se traduise par un processus de paix définitif et axé sur les résultats, sur la base du cadre établi de longue date conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au mandat de la Conférence de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et à la feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient.

À cet égard, nous soutenons les efforts menés actuellement pour relancer le processus de paix, notamment par les États-Unis, la Fédération de Russie et l'Égypte.

En cette Journée internationale de solidarité, prenons la résolution, au nom du peuple palestinien, je dirais même aussi du peuple israélien, de ne pas faiblir dans notre engagement et notre détermination à concrétiser, par tous les moyens moraux et diplomatiques à notre disposition, l'objectif ultime de la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que pour sa part, notre Comité, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale, continuera de promouvoir les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.